

INJECTION DE A-PRP (PLASMA RICHE EN PLAQUETTES AUTOLOGUES)

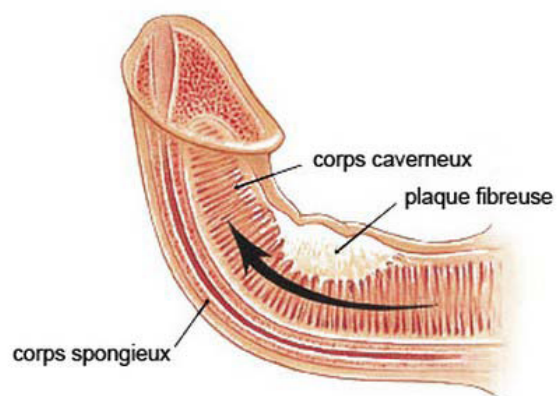
Monsieur,

Vous présentez soit :

- une déviation dérangeante de la verge lors de l'érection, empêchant ou gênant la pénétration au cours des rapports sexuels. Dans la plupart des cas, une induration palpable (plaque fibreuse) provoque la déviation de votre pénis.
- une dysfonction érectile seule, se traduisant par une difficulté à obtenir ou à maintenir une érection suffisante pour un rapport sexuel satisfaisant.

POURQUOI CETTE OPERATION ?

La déviation du pénis survient généralement sans raison particulière. La déviation héréditaire du pénis se différencie de la déviation acquise. La déviation héréditaire du pénis est symptomatique dès l'adolescence. Des structures cicatricielles (chordes) peuvent être la conséquence de cette déviation. Pour la forme acquise, il semble que des micro-lésions répétitives au niveau pénien soient la cause de la déviation. **Souvent, on ne trouve simplement pas de cause à cette maladie.**



Cette maladie passe par deux phases : une phase aiguë (douloureuse) et une phase chronique non douloureuse où la maladie est stable. L'intervention peut être effectuée dans les deux phases et serait même plus efficace dans la phase aiguë.

Un écho-Doppler du pénis (au cabinet) ou une IRM du pénis sont parfois utiles dans des cas particuliers.

Des photos de votre pénis en érection vous seront demandées par le chirurgien urologue afin de faciliter le choix de la technique opératoire et de juger du résultat postopératoire.

Concernant la dysfonction érectile, quelle qu'en soit la cause, le but est d'améliorer progressivement la qualité de l'érection, ce qui nécessite plusieurs injections effectuées à quelques semaines d'intervalle.

PRINCIPE DU TRAITEMENT

Le A-PRP (Plasma Riche en Plaquettes autologues) correspond à une préparation de plasma (la fraction liquide du sang) dans lequel les plaquettes (les éléments sanguins responsables de la coagulation) ont été concentrées par un processus de centrifugation.

Ce A-PRP est utilisé comme source de facteurs de croissance, petites protéines connues pour jouer un rôle de première importance dans les processus de réparation et de cicatrisation de tissus lésés.

Le A-PRP est préparé de manière extemporanée, c'est-à-dire au lit du patient immédiatement avant son utilisation. Par ailleurs, il est préparé exclusivement à partir de votre propre sang ; il s'agit donc d'une préparation dite autologue (du même individu), ce qui minimise les risques de rejet ou d'allergie possibles. Cependant, étant donné que le procédé repose sur vos propres cellules et capacités naturelles de régénération, il peut exister une variation naturelle des résultats entre individus.

Selon nécessité, l'injection peut être effectuée telle quelle ou sous contrôle échographique avec des conditions d'asepsie rigoureuses (désinfection du site d'injection, champ et gants stériles etc.). Les kits de préparation de l'A-PRP sont préparés par une firme spécialisée Suisse et de première qualité.

PREPARATION AVANT LE TRAITEMENT

Dans la mesure du possible, **il est conseillé d'arrêter l'aspirine et les anti-inflammatoires une semaine avant l'injection** (sauf cas particuliers, à discuter au préalable avec l'opérateur).

La prise d'anticoagulants peut être une contre-indication à ce type de traitement (à discuter au préalable avec l'opérateur).

Les antécédents d'allergie à des médicaments ou d'autres substances doivent être clairement mentionnés à l'opérateur au préalable lors de la séance d'information.

TECHNIQUE OPERATOIRE

Suivant le problème, on effectue des injections au niveau de la plaque fibreuse (maladie de La Peyronie) ou sur plusieurs sites dans les corps caverneux du penis (dysfonction érectile), ceci après avoir appliqué au préalable une crème anesthésiante qui vous sera prescrite (Emla®) ou préférentiellement avec une anesthésie préalable du pénis (bloc pénien).

La procédure est complètement ambulatoire et se déroule au cabinet médical, le tout prenant environ 30 minutes. Vous pouvez ensuite retourner à vos activités habituelles.

EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES

Étant donné que le A-PRP est issu de votre propre sang, les risques de complications sont réduits au minimum, puisqu'il n'y a pas de risque de rejet ou d'allergie. A ce jour, aucun effet secondaire grave n'a été rapporté.

Des manifestations locales et secondaires peuvent survenir comme :

- Apparition d'un hématome ou rougeur au site d'injection
- Une sensation de chaleur ou de tension au niveau de la peau, dues au déclenchement des processus de stimulation, et qui disparaissent dans un délai de 24 à 36 heures en général.
- Dans de très rares cas, un œdème (gonflement local) peut survenir suite à un processus inflammatoire plus important que la normale.

CONTRE-INDICATIONS

- Maladie auto-immune
- Maladie maligne en cours de traitement (cancer)
- Infection locale ou systémique non contrôlée

TRAITEMENT DES EFFETS SECONDAIRES

Dans les 10 jours qui suivent une injection, il ne faut **pas prendre d'anti-inflammatoires**, ceci pourrait diminuer l'efficacité du traitement.

En cas de symptômes gênants, on peut prendre par contre sans autre du **paracétamol** ou appliquer localement de la glace (sans contact direct avec la peau).

REPRISE DE L'ACTIVITE SEXUELLE ET ACTIVITES PHYSIQUES INTENSES

Il est conseillé d'attendre au minimum 72h après l'injection.

COUT ET PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT

Ces traitements sont considérés en Suisse comme étant « off label » (ne correspond pas à une indication reconnue par les autorités d'enregistrement), et de ce fait ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.

Il existe à l'heure actuelle de solides évidences scientifiques qui soutiennent l'efficacité de ce type de traitement, des références sont à disposition sur demande. Le A-PRP est déjà utilisé depuis plusieurs années en orthopédie et dans d'autres spécialités médicales avec succès.

Le coût d'une injection est de CHF 400.- et doit être réglé avant la séance.

INJECTION DE A-PRP (Plasma Riche en Plaquettes autologues)

Nom/Prénom	
Le patient confirme - Qu'il a été informé sur le traitement médical et/ou chirurgical prévu de manière compréhensible tel qu'expliqué dans ce compte-rendu. - Qu'il a lu et bien compris le contenu des documents annexés - Qu'il a été informé que ce traitement n'est pas remboursé par l'assurance maladie et que le paiement est dû avant le traitement	
Autres personnes présentes, interprète ou représentant légal : Nom / Prénom	
Moyens de présentation utilisés : ☐ images/photographies ☐ schémas ☐ brochure ☐ autres :	
Durée de l'entretien informatif :	Signature du médecin :
Date et lieu de l'entretien informatif :	Signature du patient ou de la / du représentant/e légal :

MERCI DE NOUS RETOURNER CETTE FEUILLE SIGNED

secretariat-clu@svmed-hin.ch